

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU **04 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois d'octobre, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CARRIÈRE François, maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 septembre 2024

Sont présents : CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques, MOUYSET Sandrine, POUGET Sabine, SOLIER Richard, SOULIÉ Jean-Marc.

Absents et excusés : BÉGUÉ Elodie, BLANC Sébastien, BLANC Stéphane, BOUZID Patricia.

Secrétaire de séance : HENRY Christian

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu et le procès-verbal de la dernière séance.

CONVENTION RELATIVE À L'ACCOMPAGNEMENT DU CENTRE DE GESTION DE L'AVEYRON POUR LA DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES CNRACL 2024/2026 (DOSSIERS RETRAITE ET INVALIDITÉ DES AGENTS COMMUNAUX)

Le Centre de Gestion de l'Aveyron propose le renouvellement de la convention relative à l'accompagnement de la collectivité dans le cadre des procédures CNRACL et notamment des dossiers de retraites des agents. Cela représente un coût pour la collectivité d'environ 22€ par an. Le conseil valide la signature de cette convention.

DGFIP : CONDITIONS DE RECOUVREMENT DES PRODUITS LOCAUX

Monsieur le Maire indique que le Service de Gestion Comptable de Villefranche de Rouergue dont dépend la Commune souhaite mettre à jour les conditions de recouvrement des produits locaux. Il propose la signature d'une convention reprenant les principes de bases du recouvrement ainsi que la relation qui doit exister entre le comptable public et l'ordonnateur. Elle vient intégrer dans les nouveautés :

- * La mise en place de nouveaux seuils de poursuites pour les SATD (les seuils des SATD employeur et bancaire sont abaissés).
- * La possibilité pour l'ordonnateur d'admettre, sans passer par conseil municipal, les non valeurs pour les créances inférieures à 100€ désormais possible depuis le décret n° 2023-523 du 29 juin 2023.

Le conseil municipal valide la signature de cette convention.

ACQUISITION TERRAIN « LA BARAQUE DE CUSSAN »

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de régulariser une parcelle sise à La Baraque de Cussan servant d'accès aux propriétaires riverains. Cet accès avait été goudronné par la mairie il y a quelques années sans qu'aucun acte notarié n'ait été passé. Monsieur le Maire indique que pour régulariser cette situation, la commune devra demander le bornage de la parcelle par un géomètre et faire établir un acte auprès du notaire. Le conseil municipal valide cette acquisition et la régularisation de ce terrain.

De plus, Monsieur le Maire indique que pour sécuriser l'intersection Grandsagnes/D911, une acquisition de terrain sera aussi nécessaire.

LOTISSEMENT L'EMINADE : PROJET POLYGONE

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré M. LINARD de Polygone, avec Monsieur MAUREL Jacques et Monsieur SOLIER Richard, pour présenter les projets d'habitat sociaux sur les terrains du lotissement l'Eminade. Les projets proposés seraient des habitats de type T4. Toutefois Polygone demande une participation de la commune pour la réalisation de certains travaux. Les élus attendent de voir la proposition des HLM départementaux car le budget de ce lotissement est déjà en déficit et la commune participe déjà en mettant à disposition les terrains.

ECOLE – SIVOS DU PAYS SÉGALI

Le dernier conseil syndical a eu lieu le 1^{er} octobre 2024. Monsieur SOLIER donne le compte rendu de la séance. Le SIVOS a adopté la Convention Territoriale Éducatif Rural du Pays Ségali. Cette convention a pour objet d'œuvrer collectivement à un parcours cohérent du jeune de l'école maternelle jusqu'au collège. Le SIVOS a aussi délibéré pour la signature d'une convention sur les conditions de recouvrement des produits locaux avec la DGFIP. Il a également été question au cours de cette réunion du projet de réhabilitation et d'extension de l'école de Manhac.

Un groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de repas pour la restauration scolaire, les accueils collectifs de mineurs, les structures d'accueil de la petite enfance et la résidence des platanes est constitué entre le SIVOS et la communauté de communes du Pays Ségali. L'appel d'offre lancé le sera pour 1 année reconductible.

Le SIVOS rencontre des difficultés de recrutement de personnel et doit faire face à plusieurs arrêts maladie. Une réflexion sur l'organisation du temps de travail pourrait permettre une meilleure attractivité des postes au sein des écoles.

Le SIVOS compte 26 élèves de plus en 2024.

Le prochain conseil d'école aura lieu le mardi 15 octobre.

PAYS SÉGALI COMMUNAUTÉ

Modification de l'attribution de compensation de la commune relative à la réévaluation du transfert de charges des accueils collectifs de mineurs ; des structures petite enfance et relais petite enfance ; et au développement de la compétence jeunesse

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté s'est réunie pour traiter du calcul des charges transférées dans le cadre de l'accroissement des charges lié au fonctionnement des ACM, des structures petites enfance et RPE, et du développement de la compétence jeunesse sur le Naucellois. La commune a validé la prise en charge de ces coûts de fonctionnement.

Voirie

Le rendez-vous avec M. POUGET Georges a été confirmé pour le 23 octobre. Les élus ont recensé les problèmes sur leurs différents secteurs. Les points retenus sont : le pont de Cussan (toujours sous réserve d'obtenir les subventions), le chemin de la Pouffre, la route entre Boutescur et Courbenac, la route de Drulhe, la sortie de Grandsagnes sur la RD911, le lotissement de Caufour, la route de Sardières pour le curage des banquettes.

Monsieur le Maire indique que la Communauté étudie un projet de zone d'activité à La Baraque de Cussan. A ce jour, la communauté ne dispose d'aucune zone le long de la RD911.

QUESTION DIVERSES

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu M. BERARD, conseiller régional, pour faire un point sur les demandes en cours auprès de la Région.

Monsieur le Maire informe que la commune va participer au programme de recyclage des anciens mobiles. Orange et l'Association des Maires Ruraux de l'Aveyron s'associent pour promouvoir l'économie circulaire et organisent une collecte des mobiles usagés en Aveyron entre le 20 septembre 2024 et le 28 février 2025. Une boîte est à votre disposition à la mairie et à la bibliothèque

- Réunion commission urbanisme : elle se réunira le jeudi 17 octobre à 9h30 à la mairie pour la présentation des projets des HLM Départementaux sur le lotissement l'Eminade.
- Assemblée Générale de l'Association Départementale des Maires : elle aura lieu le 10 octobre à Rignac. Monsieur le Maire s'y rendra avec Monsieur MAUREL Jacques.
- Réunion du Syndicat Mixte des Eaux du Lévezou Ségala : la prochaine réunion du conseil syndical aura lieu le 21 octobre à Gramond.
- Assemblée Générale d'Aveyron Ingénierie : elle aura lieu le 5 novembre 2024.
- Réunion de la commission « espaces sportifs » : la prochaine réunion de la commission aura lieu le mercredi 6 novembre 2024 afin de décider de l'implantation des jeux de fitness.
- Conseil Municipal : le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 8 novembre à 20h30.

Le Maire,
François CARRIERE



Le secrétaire de séance
Christian HENRY

